



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01080

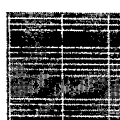
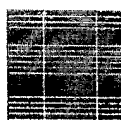
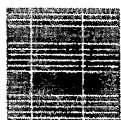
Numéro SIREN : 753 369 248

Nom ou dénomination : 2 ALY S

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2017 sous le numéro de dépôt 2791

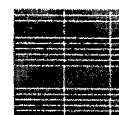
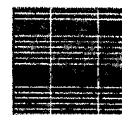
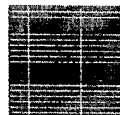
audit confirm
[Signature]

AJB-SOFT
33 RUE D'ALENCON
61250 CONDE SUR SARTHE
0678271327

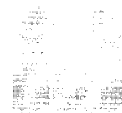


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2015



N.M.C
1 AVENUE FOCH
77450 ESBLY
Téléphone : 0164631201



Bilan Simplifié

AJB-SOFT

Période du 01/01/15 au 31/12/15
Edition du 22/03/16

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 698	1 843	854	1 394
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	2 698	1 843	854	1 394

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	4 737		4 737	4 720
Autres créances	1 206		1 206	872
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	665		665	961
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	6 607		6 607	6 553

TOTAL GÉNÉRAL	9 305	1 843	7 462	7 947
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	6 000	6 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	600	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	727	(2 974)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(156)	4 301
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 171	7 327

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	291	620
Produits constatés d'avance		
DETTES	291	620

TOTAL GÉNÉRAL	7 462	7 947
----------------------	--------------	--------------

Compte de Résultat Simplifié

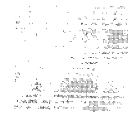
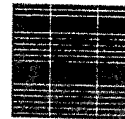
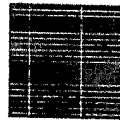
AJB-SOFT

Période du 01/01/15 au 31/12/15

Edition du 22/03/16

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		18 394	20 048
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION		18 394	20 048
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		11 680	11 543
Impôts, taxes et versements assimilés		103	497
Rémunérations du personnel		3 802	
Charges sociales		2 425	2 934
Dotations aux amortissements		540	540
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		18 550	15 513
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(156)	4 535
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			234
BÉNÉFICE OU PERTE		(156)	4 301
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(156)
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(156)

Annexe



Immobilisations - Amortissements

AJB-SOFT

Période du 01/01/15 au 31/12/15

Edition du 22/03/16

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 698			2 698
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	2 698			2 698

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	1 304	540		1 843
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	1 304	540		1 843

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AJB-SOFT

Période du 01/01/15 au 31/12/15
Edition du 22/03/16

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

certifié conforme
Mit

2 ALY'S

Société par actions simplifiée
au capital de **6 000** euros
Siège social : Le Haut Castel Roullours
14500 – VIRE NORMANDIE
753 369 248 RCS Caen

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 28 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit février, à 18 heures, les associés de la Société AJB-SOFT se sont réunis en assemblée générale, Le Haut Castel Roullours 14500 – VIRE NORMANDIE, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alexandre SUQET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.
Monsieur Alain PELLEGRINI, associé, est appelé comme scrutateur.
Madame Nicole MOHA-CAMUS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 600 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

JP *MA*

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus à la Présidente ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture de ses rapports, du projet de texte des résolutions présentées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. .

DEUXIEMERESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à - 156.25 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur: 727.23 euros.
- Résultat déficitaire de l'exercice : 156.25 euros

Affectation

- Au report nouveau créateur, soit 570.98 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. .

TROISIEMERESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. .

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer au Président, pour l'exercice 2017, une rémunération qui ne devra pas excéder 20 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

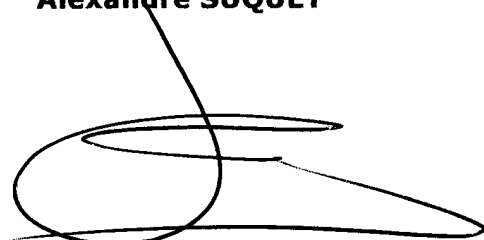
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 HEURES.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

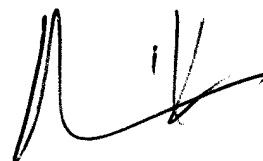
Le Président de l'assemblée
Alexandre SUQUET




Le scrutateur
Alain PELLEGRINI



La secrétaire
Nicole MOHA-CAMUS





AJB-SOFT

Société par actions simplifiée
au capital de **6 000** euros
Siège social : 33 rue d'Alençon
61250 – CONDE-SUR-SARTHE
753 369 248 RCS Alençon

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 28 FEVRIER 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés.
En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

DEUXIEMERESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à - 156.25 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur: 727.23 euros.
- Résultat déficitaire de l'exercice : 156.25 euros

Affectation

- Au report nouveau créateur, soit 570.98 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'allouer au Président, pour l'exercice 2017, une rémunération qui ne devra pas excéder 20 000 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.